

lution prise par le Grand Duc de Tolcane & la Republique de Genes de défendre à leurs Sujets de ne prendre aucune Lettre de represailles du Roi d'Espagne pour courir sus aux Navires Marchands de la Grande-Bretagne.

II. Il est vrai, comme on l'a avancé le mois dernier, que la Chambre des Communes a accordé au Roi 35. mille Matelots pour le service de la Flotte pour l'année courante, & quatre livres sterlings par mois pour chaque homme, y compris l'Artillerie. Cette affaire fut réglée le 2. Decembre que les Communes résolurent aussi de presenter une Adresse au Roi pour lui témoigner leur reconnoissance respectueuse de ce que Sa Maj. a désiré d'avoir l'avis de son Parlement dans cette conjoncture critique & importante, & que pour preuve de la ferme résolution où est la Chambre de soutenir vigoureusement S. M. dans la poursui e de la guerre contre l'Espagne, Elles supplioient très-humblement S. M. de ne consentir à aucun Traité avec cette Couronne, à moins que pour préliminaire, on n'ait premierement obtenu qu'elle reconnoisse le droit naturel & indubitable qu'ont les Anglois de naviguer dans les mers de l'Amérique en allant & en revenant des Domaines de S. M., sans que les Vaisseaux puissent être saisis, fouillés, visités ou arrêtés, sous quelque prétexte que ce soit. La Chambre des Seigneurs ayant approuvé cette Resolution, on dressa l'Adresse, & le 4. qu'elle fut présentée au Roi, S. M. y fit la Réponse suivante.

*MY LORDS & MESSIEURS,*

*J*E vous remercie de cette respectueuse Adresse qui est si conforme aux précédentes résolutions du Parlement. Votre soutien unanime & vigou-